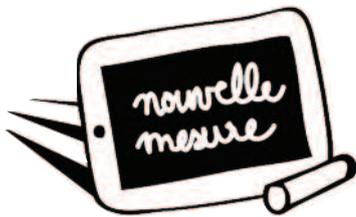


UN NOUVEAU PLAN POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



LE SNUIPP-FSU DECRYPTE



Un nouveau plan pour l'Éducation prioritaire vient d'être lancé. D'abord ciblé à cette rentrée sur une centaine de premiers réseaux (collèges et écoles), il devrait se généraliser à la rentrée 2015 pour concerner un peu plus de 1 000 nouveaux réseaux. Ce numéro spécial vous propose un premier décryptage du plan ministériel appelé à se déployer.

La France est encore l'un des pays où l'origine sociale influe le plus les résultats scolaires, et ce alors que la crise continue d'aggraver les conditions de vie de nombreuses familles. Le SNUipp-FSU avait clairement demandé au gouvernement de donner un vrai coup d'accélérateur sans attendre pour l'éducation prioritaire. Une urgence bien plus grande que la réforme des rythmes.

Aujourd'hui, dans son menu, le ministère reprend quelques-unes de nos propositions : dotation de toutes les écoles du « plus de maîtres que de classes », développement de la scolarisation des moins de trois ans, formation, revalorisation indemnitaire, allègement du temps d'enseignement, ce qui est une première prise en compte des spécificités des conditions d'exercice du métier qui nécessitent plus qu'ailleurs de la relation aux familles, du travail en équipe, des collaborations éducatives.

Ces annonces seront-elles concrètement et durablement mises en œuvre ? C'est tout l'enjeu. On sait bien que les relances annoncées depuis 30 ans n'ont jamais été menées jusqu'au bout laissant trop souvent seuls les enseignants et ce dans un contexte d'accroissement des inégalités et de recul de la mixité sociale.

A côté de ces premières orientations, le ministère va revoir la carte de l'éducation prioritaire. Finis les RRS, RAR, ECLAIR, un nouveau label apparaît REP (Réseaux d'éducation prioritaire). Si le nombre de collèges et d'écoles en éducation prioritaire devrait rester inchangé, des entrées et des sorties sont annoncées par le ministère. La nouvelle labellisation est programmée pour ce mois d'octobre. Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà demandé la plus grande transparence, le classement doit reposer sur des critères sociaux connus de tous et non sur des contraintes budgétaires.

Avec vous, le SNUipp-FSU sera exigeant sur le déploiement de ce plan. Une vraie relance nécessite des moyens. A ce titre, le nombre de créations de postes inscrites au budget 2015 pour le primaire attendu pour octobre doit permettre de dégager des nouvelles marges de manœuvre pour baisser les effectifs, relancer la formation continue en jachère et développer le « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans ». De même, une vraie relance nécessite de faire confiance aux enseignants. Il s'agit aussi de se pencher sérieusement sur la question de la sectorisation scolaire pour redonner à ces territoires de la mixité sociale. De l'ambition pour les élèves et les enseignants.

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



SEPTEMBRE 2014

UNE NOUVELLE CARTE AU MENU DE LA RENTREE 2015

Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire entrera en vigueur à la rentrée 2015. Elle sera revue tous les 4 ans. Exit RRS, RAR, ECLAIR. Place aux REP (réseaux d'éducation prioritaire) avec 733 REP et 350 REP+ qui concentrent les plus grandes difficultés. Si le label change, le périmètre, lui, reste le même : 1083 réseaux en tout, c'est ni plus ni moins que ce qui existe aujourd'hui.

Dès la rentrée 2014, 102 REP+ préfigurateurs ont été désignés. Les enseignants expérimenteront la nouvelle organisation bénéficiant d'un allègement d'enseignement de 18 demi-journées (voir plus bas).

Sur quels critères se fera le classement ?

Un indice social national selon 4 critères fixés par le ministère : niveaux de diplôme, taux de chômage, professions et catégories sociales et taux de boursiers ou revenu médian. Les quartiers Prioritaires de la politique de la ville doivent servir de repères.

Comment cela marche ?

Chaque académie recevra un volume de dotation arrêté par le ministère. C'est sur cette base que les recteurs puis les DASEN devront identifier les collèges et les écoles à cibler, en concertation avec les élus locaux et les organisations syndicales, dans les instances paritaires. Le classement des collèges déterminera l'entrée des écoles qui y sont rattachées. Pour le SNUipp-FSU, la référence systématique au collège ne tient pas compte des situations dans lesquelles des écoles relèvent des critères de l'éducation prioritaire alors que le collège du secteur n'en relève pas. Le SNUipp-FSU demande à ce que ces écoles soient aussi prises en compte. Il sera également vigilant pour que les écoles en zone rurale ne soient pas oubliées. Délimiter à priori le nombre de réseaux avant d'évaluer les

LE CALENDRIER DE CONCERTATION :

- Octobre-novembre 2014 : répartition des dotations par académie puis départements.
- Septembre 2015 : mise en application de la nouvelle carte.

besoins ne permettra pas de répondre à tous les besoins et risque de faire sortir des établissements répondant aux critères pour en faire entrer d'autres. Le SNUipp-FSU interviendra dans toutes les instances pour que la transparence et l'équité soient assurées.

Y aura t-il des sorties de l'éducation prioritaire ?

Le ministère annonce que des collèges et écoles classés en RRS ou ECLAIR ne seront plus en éducation prioritaire à la rentrée 2015.

Une « clause de sauvegarde » permettra aux enseignants exerçant dans ces écoles de maintenir leur régime indemnitaire pendant 3 ans et de bénéficier d'une bonification de leur barème au mouvement intra-départemental.

Si des sorties peuvent s'expliquer par une amélioration sensible de la situation sociale de certains quartiers depuis le classement en éducation prioritaire, le SNUipp-FSU s'opposera à ce que des écoles qui répondent aux mêmes critères que les autres soient sorties de l'éducation prioritaire.

SI VOUS ETES CONCERNES,
CONTACTEZ LA SECTION
DEPARTEMENTALE
DU SNUIPP-FSU .

LA GRANDE NOUVEAUTE : allègement du temps d'enseignement

Dans les écoles en REP + les enseignants ont droit à un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées dès la rentrée 2014. Dans un premier temps cette mesure était prévue seulement pour les collèges, le SNUipp-FSU a interpellé fermement le ministre et a lancé une pétition pour que les écoles soient aussi concernées. Sa campagne a porté ses fruits.

Qui y a droit ?

Tous les personnels dans les écoles : à temps plein, à temps partiel, en regroupement de service... au prorata de leur temps de service.

Les PE en SEGPA, ULIS ou dispositif relais : 1h est décomptée 1,1h soit 19h d'enseignement.

Pour quoi faire ?

Ce temps libéré doit permettre : un travail en équipe, des temps de concertation avec les collègues du second degré, du temps pour les relations avec les parents et de la formation. Le contenu est organisé sous la responsabilité des IEN en concertation avec les équipes enseignantes. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce que ce temps soit bien à disposition des équipes sans injonction hiérarchique.

C'est la première fois que l'on obtient une déconnexion entre le temps d'enseignement des collègues et le temps de classe des élèves. Pour autant, l'allègement devrait atteindre 28 demi-journées pour mettre enseignants du premier et second degré sur un pied d'égalité. Par ailleurs les enseignants en REP+ doivent bénéficier d'au moins trois jours de formation par an. Dans le premier degré, ils seront pris sur les 18 demi-journées. Le SNUipp-FSU demande qu'ils soient comptabilisés en dehors de ce temps de concertation comme c'est le cas pour les enseignants du second degré.

Le SNUipp-FSU continue de demander le même niveau d'allègement pour les écoles que pour le collège, et que tous les enseignants en éducation prioritaire en bénéficient.



PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

Le ministère a annoncé le déploiement du dispositif dans les REP+ puis dans toute l'éducation prioritaire. Cela nécessite au moins 7 000 postes.

A la rentrée 2014, entre les créations de postes et les redéploiements de postes déjà existants, il n'y aura que 1730 postes consacrés au « plus de maîtres que de classes ».

L'objectif est de changer les pratiques dans les classes grâce à un maître supplémentaire qui permet la co-intervention, l'observation ou l'évaluation de ses élèves, le travail en petit groupe, les regards croisés... Si le ministère privilégie le cycle 2, pour le SNUipp-FSU le champ d'intervention doit bien être de la maternelle au CM2, l'objectif ne pouvant se limiter à l'acquisition des fondamentaux. Le SNUipp-FSU a obtenu que les projets autour de ce dispositif soient élaborés par les équipes et non imposés par l'IEN. Mais cela demande du temps pour les équipes pour se concerter, élaborer et faire évoluer le projet et de la formation. Si les maîtres surnuméraires ont pu souvent bénéficier de quelques jours de formation, c'est toute l'équipe qui devrait être formée.

Dans certains départements, les postes sont profilés. L'enseignant supplémentaire n'est pas un enseignant spécialisé. Pour le SNUipp-FSU ces postes doivent être définis comme des postes ordinaires.

DISPOSITIF MOINS DE TROIS ANS

Depuis la rentrée 2013, 380 postes ont été dédiés au dispositif spécifique de scolarisation des moins de trois ans. Il a pour but de relancer la scolarisation précoce en ciblant les publics concernés, notamment en éducation prioritaire et zones rurales isolées, dans un travail conjoint éducation nationale/mairies. Si les bénéfices de la scolarisation précoce, dans des conditions adaptées avec effectifs réduits, ne sont plus à démontrer, elle nécessite formation pour les enseignants et conditions d'accueil particulières, deux dimensions inscrites dans la circulaire qui accompagne ce dispositif mais qui se retrouvent peu sur le terrain. De plus, les dotations en postes sont largement insuffisantes pour atteindre l'objectif affiché de 30 % de scolarisation des moins de trois ans. Pour l'instant, 20,7 % des enfants de moins de trois ans sont scolarisés en éducation prioritaire. Mais ces chiffres masquent une grande disparité. Si des départements scolarisent plus de 40 % des enfants de moins de trois ans, la Seine St Denis n'en scolarise que 1,7 %.

Ressources :

Les 10 repères pour une scolarisation dans les meilleures conditions : l'annexe de la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012



LES INDEMNITES A LA HAUSSE

A LA RENTREE 2014 : régimes indemnitaires existants maintenus pour tous les collègues exerçant en REP+, ECLAIR et RRS actuels.

Fin du principe de la part variable de l'indemnité ECLAIR : elle sera répartie équitablement entre tous les enseignants.

A LA RENTREE 2015 : revalorisation des régimes indemnitaires

- Pour les collègues exerçant en REP+ : doublement de l'indemnité soit 2311 € brut /an
- Pour les collègues exerçant en REP : majoration de 50% de l'indemnité soit 1733,25 € brut/an

LE PROJET DE RESEAU

Valable pour 4 ans, il est adopté par les conseils d'école et le conseil d'administration du collège. Le référentiel pour l'éducation prioritaire sert d'appui pour son élaboration. Pour les REP+ préfigurateurs, il devra être établi pour juin 2015. Pour tous les autres réseaux il doit être finalisé en décembre 2015.

LE COMITE DE PILOTAGE DE RESEAU

Il remplace le COMEX. Composé du principal du collège, de l'IEN, de l'IA-IPR référent, du coordonnateur de réseau, des directeurs d'école, du CPE et d'enseignants, ce comité de pilotage s'articulera avec le conseil école-collège.

Exit le secrétaire de COMEX, retour du coordonnateur de réseau.

Le coordonnateur recevra une lettre de mission. Il aura pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il pourra intervenir sur les deux degrés d'enseignement.



DEUX QUESTIONS À NICOLAS CHEVRET

“Des questions de travail posées par les enseignants”

A quelles demandes de formation spécifiques à l'EP répondez-vous ?

Nous abordons des questions de travail posées par les enseignants et nous leur proposons des pistes expérimentales associées. Comment instituer un « Petit Poucet » en chaque élève pour développer une conscience des apprentissages et des codes scolaires ? Peut-on favoriser la dévolution de l'activité aux élèves en travaillant par exemple sur les 7 premières minutes de cours ou en instituant un sas d'entrée dans la tâche ? Comment soutenir l'activité de l'élève durant la tâche en faisant un pas de côté ou un état des lieux collectif au cours de la séance ? Comment articuler groupe à effectifs et séances collectives à travers par exemple des prises en charge « proactives » ? Comment réconcilier l'élève avec l'école à travers un service d'intérêt collectif ? Nous travaillons également sur les pratiques de co-enseignement en élaborant et en expérimentant différents scénarios de co-interventions.

Quelles modalités de formation ou d'accompagnement privilégiez-vous ?

Former c'est accompagner, être bienveillant et parfois simplement mettre des mots, des cadres sur ce qui se fait déjà. Au centre Delay, nous privilégions l'action formation recherche. L'expérimentation s'effectue en prise sur « un déjà là », sur les pratiques professionnelles quotidiennes des enseignants, des circonscriptions, des réseaux ; elle se nourrit dans un premier temps de ce qu'ils font pour ensuite explorer, analyser, faire évoluer l'ensemble de leurs pratiques. Nous sommes là dans le cadre d'un processus qui ne procède ni par prescription, ni par modélisation descendante. L'accompagnement que nous proposons est aussi basé sur des temps formatifs institutionnels et des temps de mutualisation.



Nicolas Chevret, formateur au centre Michel Delay à Lyon, centre académique ressource éducation prioritaire (CAREP)



LE REFERENTIEL : de nouvelles pistes ?

Le ministère a publié un référentiel pour l'éducation prioritaire pour faciliter une évolution des pratiques adaptées aux besoins d'apprentissage des élèves. Il comprend six axes prioritaires déclinés en principes d'actions (ou items) regroupés par thème. Chaque item fera l'objet d'un approfondissement et d'illustrations dans des « fiches repères » donnant des exemples de pratiques créées par les réseaux eux-mêmes.

Le référentiel a été élaboré sur la base des assises de l'éducation prioritaire par des groupes de travail pluri professionnel pilotés par le ministère.

Il introduit une évolution et un guide dans la démarche d'élaboration du pro-

**LE REFERENTIEL
EDUCATION PRIORITAIRE :**
http://www.educationprioritaire.education.fr/fileadmin/docs/pdf/referentiel_education_prioritaire.pdf

jet de réseau. Celui-ci ne se définira plus en fonction d'un diagnostic mais en confrontant les pratiques et organisations en œuvre aux principes d'action proposés afin d'élaborer des évolutions.

Si certains principes exposés peuvent concourir à faire réussir les élèves, c'est dans la mise en place concrète sur le terrain que l'on pourra voir leur pertinence. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce que le niveau d'exigences pour les élèves soit le même que hors éducation prioritaire.

Quelle prise en compte des critiques sur le pilotage dans les ECLAIR ? Quelle sera l'écoute des besoins des enseignants ?

Quelles améliorations concrètes

en termes de conditions de travail seront-elles à l'œuvre pour redonner du souffle aux enseignants sur qui repose in fine la réussite des élèves ?

Pour le SNUipp-FSU, il faut maintenant passer des paroles aux actes.

LES SIX AXES PRIORITAIRES

- 1) Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- 2) Conforter une école bienveillante et exigeante
- 3) Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- 4) Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- 5) Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- 6) Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!

